

Pro Senectute Fribourg
Fribourg

Rapport de l'organe de révision

2024

**Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg**

Sommaire

Rapport de l'organe de révision

Comptes annuels 2024 :

- bilan au 31 décembre 2024
- compte de résultat du 1er janvier au 31 décembre 2024
- tableau des flux de trésorerie du 1er janvier au 31 décembre 2024
- tableau de variation du capital du 1er janvier au 31 décembre 2024
- annexe aux comptes 2024

Fribourg, le 24 février 2025

Pro Senectute Fribourg

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

au conseil de fondation de

Pro Senectute Fribourg
1700 Fribourg

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de **Pro Senectute Fribourg** pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2024**. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC fondamentales, aux dispositions légales, aux statuts et aux règlements incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels avec un **total du bilan de CHF 3'671'669.86** ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC fondamentales, et ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Düdingen/Guin, le 24 février 2025

axalta Révisions SA


ppa Gregory Jeckelmann
Expert-réviseur agréé
Expert comptable diplômé
Réviseur responsable


Michael Buchs
Expert-réviseur agréé
Expert comptable diplômé

Annexes: - Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe)

FONDATION PRO SENECTUTE FRIBOURG
Bilan
au 31 décembre 2024

	Annexe	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
ACTIF			
Trésorerie	2.1	1'993'521.10	2'437'342.57
Actifs cotés en bourse détenus à court terme	2.2	816'654.23	9'000.00
Créances résultant de ventes et de prestations de services	2.3	282'753.05	323'713.10
Autre créances à court terme	2.3	5'770.18	33'981.26
Stocks	2.4	0.00	0.00
Actifs de régularisation	2.5	47'200.45	34'387.80
Total actif circulant		3'145'899.01	2'838'424.73
Immobilisations financières	2.6	115'355.42	114'997.10
Immobilisations corporelles	2.7	410'414.43	483'679.56
Immobilisations incorporelles	2.8	1.00	27'463.50
Total actif immobilisé		525'770.85	626'140.16
TOTAL ACTIF		3'671'669.86	3'464'564.89
PASSIF			
Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations de services	2.9	236'557.48	68'600.88
Passifs de régularisation	2.10	192'458.20	336'360.00
Capitaux étrangers à court terme		429'015.68	404'960.88
Fonds affectés	2.11	542'700.00	574'946.80
Capital des fonds affectés		542'700.00	574'946.80
Capital libre généré		2'261.45	2'261.45
Capital lié généré	2.12	2'697'692.73	2'482'395.76
Résultat annuel		0.00	0.00
Capital de la fondation		2'699'954.18	2'484'657.21
TOTAL PASSIF		3'671'669.86	3'464'564.89



FONDATION PRO SENECTUTE FRIBOURG
Compte de résultat
2024

	Annexe	2'024 CHF	2'023 CHF
Produit de la prestation de service et de la vente d'articles		4'610'448.01	4'335'922.96
Contribution des collectivités publiques reçues de Pro Senectute Suisse		2'534'716.35	2'354'289.75
Contribution des collectivités publiques		919'790.00	908'000.00
Produits de prestations fournies		8'064'954.36	7'598'212.71
Dons et legs	2.13	397'598.87	414'416.39
Produits des dons et legs		397'598.87	414'416.39
Total des produits d'exploitation		8'462'553.23	8'012'629.10
Conseils et information		-1'339'365.24	-1'192'472.42
Contributions et donations versées (aides financières)		-979'284.00	-1'034'376.32
Services		-4'171'270.10	-3'942'878.26
Cours		-1'045'660.63	-888'435.87
Charges liées à la recherche de fonds		-123'130.17	-96'971.25
Charges administratives		-663'704.61	-596'406.42
Charges des prestations	2.14	-8'322'414.75	-7'751'540.54
Résultat d'exploitation		140'138.48	261'088.56
Produits financiers		65'557.47	74'946.35
Charges financières		-27'086.63	-42'028.94
Résultat financier		38'470.84	32'917.41
Produits hors exploitation		4'440.85	147'281.75
Charges hors exploitation		0.00	-145'513.35
Résultat hors exploitation		4'440.85	1'768.40
Bénéfice comptables résultant sortie immobilisations		0.00	10'321.25
Charges exceptionnelles		0.00	0.00
Résultat exceptionnel		0.00	10'321.25
Résultat annuel avant résultat des fonds et sans variation du capital de la fondation		183'050.17	306'095.62
Prélèvement aux fonds affectés		202'122.90	163'529.30
Attribution aux fonds affectés		-169'876.10	-151'762.25
		32'246.80	11'767.05
Résultat annuel avant variation du capital de la fondation		215'296.97	317'862.67
Prélèvement au capital lié généré		301'830.00	21'830.00
Attribution au capital libre généré		0.00	0.00
Attribution au capital lié généré		-517'126.97	-339'692.67
		-215'296.97	-317'862.67
RESULTAT ANNUEL		0.00	0.00



FONDATION PRO SENECTUTE FRIBOURG

Tableau des flux de trésorerie

	2'024 CHF	2'023 CHF
Résultat annuel avant variation du capital de la fondation	215'296.97	317'862.67
Variation du capital des fonds	-32'246.80	-11'767.05
Amortissements	100'727.63	112'733.56
Bénéfice provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	0.00	-10'321.25
Variation des actifs cotés en bourse	-807'654.23	763'456.27
Variation des créances	69'171.13	-10'163.94
Variation des stocks	0.00	220'304.97
Variation des actifs de régularisation	-12'812.65	8'324.05
Variation des dettes à court terme	167'956.60	-37'219.60
Variation des passifs de régularisation	-143'901.80	-50'619.92
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	-443'463.15	1'302'589.76
Investissements dans les immobilisations financières	-5'358.32	-3'825.60
Investissements dans les immobilisations corporelles	0.00	-8'092.10
Investissements dans les immobilisations incorporelles	0.00	0.00
Désinvestissement en immobilisations financières	5'000.00	5'000.00
Désinvestissement en immobilisation corporelles	0.00	11'308.50
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-358.32	4'390.80
Variation de la trésorerie	-443'821.47	1'306'980.56
Justification:		
Solde de trésorerie au 1er janvier	2'437'342.57	1'130'362.01
Solde de trésorerie au 31 décembre	1'993'521.10	2'437'342.57
Variation de la trésorerie	-443'821.47	1'306'980.56



FONDATION PRO SENECTUTE FRIBOURG

Tableau de variation du capital

	01.01.2024 CHF	Prélèvement CHF	Attribution CHF	Transfert CHF	31.12.2024 CHF
Fonds des districts	36'752.97	0.00	0.00	-36'752.97	0.00
Fonds AFI (Aides Financière individuelles)	11'133.76	-5'563.71	0.00	0.00	5'570.05
Fonds Gruyérien	34'804.57	-4'097.92	0.00	0.00	30'706.65
Fonds Glâne	11'612.70	-9'329.20	13'932.45	0.00	16'215.95
Fonds de fondations diverses	90'014.70	-105'009.85	127'804.40	0.00	112'809.25
Fonds de développement projets	297'171.15	-13'736.65	7'200.00	0.00	290'634.50
Fonds adaptation au logement	26'832.15	-24'225.00	20'905.25	0.00	23'512.40
Fonds personnes âgées dans besoin	4'074.00	-2'492.10	0.00	0.00	1'581.90
Fonds Génération dans Classes	37'550.80	-915.50	34.00	0.00	36'669.30
Fonds Aides administratives	20'000.00	0.00	0.00	0.00	20'000.00
Fonds AFI personnes non voyantes	5'000.00	0.00	0.00	0.00	5'000.00
Total capital des fonds affectés	574'946.80	-165'369.93	169'876.10	-36'752.97	542'700.00
Capital libre généré	2'261.45	0.00	0.00	0.00	2'261.45
Legs non affectés	701'621.00	0.00	0.00	0.00	701'621.00
Fonds d'achat d'immobilisations	93'660.00	-21'830.00	0.00	0.00	71'830.00
Fonds modification loi	200'000.00	0.00	0.00	-200'000.00	0.00
Fonds de fluctuation des contributions publics (OFAS)	553'902.00	0.00	50'000.00	80'000.00	683'902.00
Fonds modification règlement AFI	30'000.00	0.00	0.00	0.00	30'000.00
Fonds impact diminution OFAS-Senior+	80'000.00	0.00	0.00	-80'000.00	0.00
Fonds secteur social	50'000.00	0.00	0.00	0.00	50'000.00
Fonds nouveau logiciel GERAS	25'000.00	0.00	0.00	0.00	25'000.00
Fonds développement "services"	400'000.00	0.00	100'000.00	236'752.97	736'752.97
Fonds pour variation des cours boursiers	141'790.00	0.00	0.00	0.00	141'790.00
Fonds modification RH	206'422.76	0.00	50'374.00	0.00	256'796.76
Total capital lié généré	2'482'395.76	-21'830.00	200'374.00	36'752.97	2'697'692.73
Résultat annuel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total capital de la fondation	2'484'657.21	-21'830.00	200'374.00	36'752.97	2'699'954.18

Buts des fonds:

- **Fonds des districts:** le fonds a pour but le financement de diverses actions (activités) dans le canton de Fribourg
- **Fonds AFI:** Le fonds est à disposition de PS FR pour les aides financières individuelles (AFI) aux pers. âgées selon art. 17 LPC.
- **Fonds Gruyérien:** Le fonds a pour but le soutien de projets ou d'aides financières en Gruyère.
- **Fonds Glâne:** Le fonds a pour but le financement d'activités organisé par le groupe de soutien PS Glâne.
- **Fonds de fondations diverses:** Le fonds a pour but de financer les aides financières individuelles ou des activités pour les seniors du canton.
- **Fonds de développement de projets:** Le fonds soutient le financement de nouveaux services ou de nouvelles prestations.
- **Fonds adaptation au logement:** Le fonds a pour but de soutenir l'adaptation du logement (individuelle ou immeuble) pour seniors.
- **Fonds personnes âgées dans besoin:** Le fonds soutient financièrement les seniors qui ne sont pas couverts par les PC ou les AFI.
- **Fonds Génération dans classe:** Le fonds finance le projet intergénérationnel "seniors dans les salles de classes".
- **Fonds Aides administratives:** Le fonds finance des activités ou soutiens pour les questions administratives (aide numérique, accomp. admin.)
- **Fonds AFI personnes non voyantes:** Le fond a pour but une AFI ou un projet pour les pers. malvoyantes.
- **Legs non affectés:** legs reçu en 2005, qui contribue à garantir le fonctionnement de PS FR.
- **Fonds d'achats d'immobilisations:** Le fonds sert à amortir les positions activées.
- **Fonds de fluctuation des contributions publics (OFAS):** Le fonds de réserve pour couvrir le manque de financement public.
- **Fonds modification règlement AFI:** Réserve suite à la modification du règlement des AFI.
- **Fonds secteur social:** Le fonds sert à couvrir les prestations non subventionné (ni OFAS, ni canton)
- **Fonds nouveau logiciel Géras:** Le fonds sert pour le développement du programme
- **Fonds développement "services":** Le fonds sert à financer les nouvelles prestations de service.
- **Fonds pour variation des cours boursiers:** Le fonds sert de réserve pour les variations de cours de la bourse.
- **Fonds modification RH:** Le fond sert de réserve pour les questions de ressources humaines (assurances sociales, etc.)



	01.01.2023 CHF	Prélèvement CHF	Attribution CHF	Transfert CHF	31.12.2023 CHF
Fonds des districts	51'092.97	-14'340.00	0.00	0.00	36'752.97
Fonds AFI (Aides Financière individuelles)	6'750.66	0.00	4'383.10	0.00	11'133.76
Fonds Gruyérien	37'224.57	-2'420.00	0.00	0.00	34'804.57
Fonds Glâne	6'281.35	0.00	5'331.35	0.00	11'612.70
Fonds de fondations diverses	91'677.70	-123'270.80	121'607.80	0.00	90'014.70
Fonds de développement projets	307'645.80	-16'914.65	6'440.00	0.00	297'171.15
Fonds adaptation au logement	29'882.15	-3'050.00	0.00	0.00	26'832.15
Fonds personnes âgées dans besoin	6'837.05	-2'763.05	0.00	0.00	4'074.00
Fonds Génération dans Classes	24'321.60	-770.80	14'000.00	0.00	37'550.80
Fonds Aides administratives	20'000.00	0.00	0.00	0.00	20'000.00
Fonds AFI personnes non voyantes	5'000.00	0.00	0.00	0.00	5'000.00
Total capital des fonds affectés	586'713.85	-163'529.30	151'762.25	0.00	574'946.80
Capital libre généré	2'261.45	0.00	0.00	0.00	2'261.45
Legs non affectés	701'621.00	0.00	0.00	0.00	701'621.00
Fonds d'achat d'immobilisations	115'490.00	-21'830.00	0.00	0.00	93'660.00
Fonds modification loi	200'000.00	0.00	0.00	0.00	200'000.00
Fonds de fluctuation des contributions publics (OFAS)	553'902.00	0.00	0.00	0.00	553'902.00
Fonds modification règlement AFI	30'000.00	0.00	0.00	0.00	30'000.00
Fonds impact diminution OFAS-Senior+	80'000.00	0.00	0.00	0.00	80'000.00
Fonds secteur social	50'000.00	0.00	0.00	0.00	50'000.00
Fonds nouveau logiciel GERAS	25'000.00	0.00	0.00	0.00	25'000.00
Fonds développement "services"	210'000.00	0.00	190'000.00	0.00	400'000.00
Fonds pour variation des cours boursiers	141'790.00	0.00	0.00	0.00	141'790.00
Fonds modification RH	56'730.09	0.00	149'692.67	0.00	206'422.76
Total capital lié généré	2'164'533.09	-21'830.00	339'692.67	0.00	2'482'395.76
Résultat annuel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total capital de la fondation	2'166'794.54	-21'830.00	339'692.67	0.00	2'484'657.21



Fondation Pro Senectute Fribourg
Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2024

1. Bases et principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

1.1 Bases de la présentation des comptes

Les comptes annuels de la Fondation Pro Senectute Fribourg, avec son siège à Fribourg, ont été établis en conformité avec toutes les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC (cadre conceptuel, RPC 21 et les RPC fondamentales (Swiss GAAP RPC 1 à 6)). Ces comptes donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Pro Senectute Fribourg et sont conformes au droit suisse, aux statuts de la fondation, ainsi qu'aux directives de la fondation ZEWO (service spécialisé pour les organisations d'utilités publique qui récoltent des dons).

1.2 Principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

Le bilan est en principe établi sur la base du « coût historique d'acquisition ». S'agissant des titres, les valeurs actuelles sont appliquées dans l'actif circulant. Les principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation sont restés inchangés par rapport à l'année précédente.

1.3 Actifs cotés en bourse détenus à court terme

Les titres cotés en bourse sont évalués à la valeur boursière du 31 décembre. La stratégie de placement a été définie par le Conseil de fondation et se réfère aux limites de placement liées aux obligations des Caisses de pensions selon l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle.

1.4 Créances résultant de ventes et de prestations de services

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est calculée forfaitairement selon les échéances des factures.

1.5 Stocks

Lors de la remise des Moyens Auxiliaire à la société Sodimed SA, les stocks ont été vendus et amortis. Il n'existe plus à la date du 31.12.2023 de stocks.

1.6 Immobilisations corporelles et incorporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles s'effectue au coût d'acquisition, moins les amortissements cumulés. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties de manière linéaire.

Les calculs des amortissements reposent sur les durées d'utilisation moyennes suivantes :

Aménagement des locaux	20 ans
Mobilier	10 ans
Véhicules	5 ans
Machines de bureau	4 ans
Informatique (matériel)	4 ans
Logiciel	4 ans



Fondation Pro Senectute Fribourg
Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2024

1. Bases et principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation (suite)

1.7 Contribution des collectivités publiques reçues de Pro Senectute Suisse

Le contrat de subvention avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a été signé pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025. L'attribution des différents coûts aux prestations et domaines de prestations ainsi qu'à la distinction entre les prestations subventionnées et non subventionnées dans la comptabilité analytique tenue par Pro Senectute Fribourg a été réalisée, pour la première fois, avec les outils de Pro Senectute Suisse, sur les comptes 2018¹. Diverses clés de répartition fondées sur des hypothèses et des estimations ont été utilisées dans ce cadre. Des échanges entre l'OFAS et Pro Senectute Suisse ont lieu en permanence en vue de la définition des différentes clés de répartition et de l'attribution des diverses prestations. Au cas où des révisions de Pro Senectute Fribourg donneraient lieu à des changements importants dans l'attribution des différents coûts aux prestations et domaines de prestations, le décompte adressé à l'OFAS serait corrigé immédiatement (de même que les comptes annuels, si nécessaire). Pro Senectute Fribourg a été soumise à une révision de sa comptabilité de ce type par l'Office fédéral des assurances sociales au niveau fédéral au printemps 2023 avec quelques ajustements à faire pour les années à venir. Les détails de ces ajustements ont été convenus avec Pro Senectute Suisse en décembre 2023.

Au moment de l'établissement des comptes annuels, les volumes de prestations définis n'ont pas tous été atteints par Pro Senectute Fribourg pour l'exercice 2024. Dans la situation actuelle, certaines prestations de Pro Senectute Fribourg ont dû être réduites (interventions (services)). Pour l'exercice 2024, il est possible de compenser au sein de l'ensemble du domaine de prestations 2 des volumes non réalisés par des volumes excédentaires dans d'autres sous-domaines de prestations. Ce qui est le cas pour Pro Senectute Fribourg. De ce fait, aucune provision n'a été comptabilisée pour l'exercice 2024.

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Trésorerie

	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités d'exploitation	928'190.69	2'293'998.17
Dépôt à terme	1'000'000.00	0.00
Liquidités affectées à des buts particuliers	65'330.41	143'344.40
	1'993'521.10	2'437'342.57

¹ Cette comptabilité analytique « fédérale » est à distinguer de la comptabilité analytique spécifique, qui reprend l'ensemble des secteurs (surtout les secteurs non subventionnés au niveau fédéral). Cette seconde comptabilité est présentée au canton dans le cadre des négociations cantonales ; elle permet également de mieux définir les overhead et leur répartition dans les différents secteurs.



2.2 Actifs cotés en bourse détenus à court terme

	31.12.2024	31.12.2023
Obligations	232'428.62	0.00
Actions	431'563.92	0.00
Autres	152'661.69	9'000.00
	816'654.23	9'000.00
Placements en CHF	564'415.09	9'000.00
Placements en monnaies étrangères	252'239.14	0.00
	816'654.23	9'000.00

Fondation Pro Senectute Fribourg Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2024

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat (suite)

2.3 Créances

	31.12.2024	31.12.2023
Créances envers d'autres Organisation Pro Senectute	8'044.10	4'500.00
Créances envers les collectivités publiques	5'770.18	7'263.91
Créances envers les tiers	299'708.95	370'930.45
Rectification de valeurs des créances de tiers	-25'000.00	-25'000.00
	288'523.23	357'694.36

2.4 Stocks

	31.12.2024	31.12.2023
Stocks	0.00	0.00
Correction de valeur des stocks	0.00	0.00
	0.00	0.00

2.5 Actifs de régularisation

	31.12.2024	31.12.2023
Charges payées d'avance	0.00	32'784.80
Produits à recevoir	47'200.45	1'603.00
	47'200.45	34'387.80

2.6 Immobilisation financières

	31.12.2024	31.12.2023
Garanties de loyer	99'752.52	94'394.20
Prêt à long terme	15'602.90	20'602.90
	115'355.42	114'997.10



Fondation Pro Senectute Fribourg
Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2024

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat (suite)

2.7 Immobilisations corporelles

	Total	Aménage- ments	Mobilier	Informatique	Véhicules
Etat au 01.01.2023					
Coûts d'acquisition	1'542'982.60	626'727.90	436'635.30	373'492.45	106'126.65
Amortissements cumulés	-982'762.82	-221'275.32	-296'758.15	-372'209.40	-92'519.95
Valeurs comptables nettes	560'219.80	-405'452.58	139'877.45	1'283.05	13'606.70
<i>Coûts d'acquisition</i>					
Entrées	8'092.10	0.00	0.00	0.00	8'092.10
Sorties	-40'469.85	0.00	5'385.00	0.00	-35'084.85
<i>Amortissements cumulés</i>					
Amortissements planifiés	-83'645.07	-31'336.40	-43'044.85	-1'282.02	-7'981.80
Sorties	39'482.60	0.00	4'397.75	0.00	35'084.85
Etat au 31.12.2023					
Coûts d'acquisition	1'510'604.85	626'727.90	431'250.60	373'492.45	79'133.90
Amortissements cumulés	-1'026'925.29	-252'611.72	-335'405.25	-373'491.42	-65'416.90
Valeurs comptables nettes	483'679.56	374'116.18	95'845.35	1.03	13'717.00
<i>Coûts d'acquisition</i>					
Entrées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	-242'402.65	0.00	0.00	-242'402.65	0.00
<i>Amortissements cumulés</i>					
Amortissements planifiés	-73'265.13	-31'336.40	-40'158.58	0.00	-1'770.15
Sorties	242'402.65	0.00	0.00	242'402.65	0.00
Etat au 31.12.2024					
Coûts d'acquisition	1'268'202.20	626'727.90	431'250.60	131'089.80	79'133.90
Amortissements cumulés	-857'787.77	-283'948.12	-375'563.83	-131'088.77	-67'187.05
Valeurs comptables nettes	410'414.43	342'779.78	55'686.77	1.03	11'946.85



Fondation Pro Senectute Fribourg
Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2024

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat (suite)

2.8 Immobilisations incorporelles

	Logiciels informatiques
Etat au 01.01.2023	
Valeurs d'acquisitions	430'728.15
Amortissements cumulés	-374'176.16
Valeurs comptables nettes	56'551.99
Etat au 31.12.2023	
Entrées	0.00
Sorties	0.00
Amortissements	-29'088.49
Etat au 31.12.2023	
Valeurs d'acquisitions	430'728.15
Amortissements cumulés	-403'264.65
Valeurs comptables nettes	27'463.50
Etat au 31.12.2024	
Entrées	0.00
Sorties	-135'014.60
Amortissements	-27'462.50
Sorties	135'014.60
Etat au 31.12.2024	
Valeurs d'acquisitions	295'714.55
Amortissements cumulés	-295'713.55
Valeurs comptables nettes	1.00

2.9 Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations de services

	31.12.2024	31.12.2023
Dettes envers Pro Senectute Suisse	0.00	0.00
Dettes envers des tiers	236'557.48	68'600.88
	236'557.48	68'600.88

2.10 Passifs de régularisation

	31.12.2024	31.12.2023
Vacances et heures supplémentaires du personnel	85'000.00	98'000.00
Autres	107'458.20	238'360.00
	192'458.20	338'360.00



Fondation Pro Senectute Fribourg
Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2024

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat (suite)

2.11 Fonds affectés

Suite à la demande de Pro Senectute CH (via l'OFAS), le fonds des districts est à considérer comme un fonds libre et non un fonds affecté. Il est, depuis 2024, attribué dans le fonds développement de service.

2.12 Capital libre généré

Suite à l'arrêt des Moyens Auxiliaires, le fonds modification loi Moyens Auxiliaires est dissout en 2024 et le montant est réattribué au fonds développement de « services ».

Le fonds impact diminution OFAS-Senior+ est également dissout en 2024 pour alimenter le fonds de fluctuation des contributions publics (OFAS) afin d'épurer notre capital libre généré.

2.13 Dons

Pro Senectute Fribourg a reçu des dons, en 2024, pour un montant total de CHF 397'598.87 dont un montant de CHF 162'353.40 est affecté à des buts déterminés (norme ZEWO).



2.14 Charges des prestations

Conformément à la méthode de la fondation ZEWO, les organisations d'utilité publique répartissent les charges des prestations en charge de projets et en charges administratives / liées à la recherche fonds (fundraising) pour permettre une évaluation de leurs structures de coûts.

Charges des prestations en 2024 :

	Total	frais de personnel	Charges d'exploitation	Amortissement
Conseils et information	1'339'365.24	1'039'218.27	267'752.96	32'394.01
Contributions et donations versées (aides financières)	979'284.00	0.00	979'284.00	0.00
Services	4'171'270.10	3'397'793.58	734'333.76	39'142.76
Cours	1'045'660.63	522'822.42	511'566.79	11'271.42
Charges liées à la recherche de fonds	123'130.17	32'314.00	89'808.89	1'007.28
Charges liées à l'administration	663'704.61	542'552.08	104'240.37	16'912.17
	8'322'414.75	5'534'700.35	2'686'986.77	100'727.63

Total charges administratives (recherche de fonds y comprise)

En % de la totalité des charges des prestations 9.4%

Charges des prestations en 2023 :

	Total	frais de personnel	Charges d'exploitation	Amortissement
Conseils et information	1'192'472.42	894'188.00	260'293.21	37'991.21
Contributions et donations versées (aides financières)	1'034'376.32	0.00	1'034'376.32	0.00
Services	3'942'878.26	3'056'023.45	845'707.06	41'147.75
Cours	888'435.87	428'489.30	447'996.82	11'949.76
Charges liées à la recherche de fonds	96'971.25	26'533.77	69'310.14	1'127.34
Charges liées à l'administration	596'406.43	482'914.59	92'974.33	20'517.51
	7'751'540.54	4'888'149.10	2'750'657.88	112'733.56

Total charges administratives (recherche de fonds y comprise)

En % de la totalité des charges des prestations 8.9%



Fondation Pro Senectute Fribourg
Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2024

3. Informations complémentaires

3.1 Prévoyance professionnelle du personnel

Le personnel de Pro Senectute Fribourg est assuré auprès du Groupe Mutuel contre les conséquences économiques liées à l'âge, à l'invalidité et au décès. Il s'agit d'une caisse privée, indépendante de Pro Senectute Fribourg. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées dans la période où le versement a lieu.

Au 31 décembre 2024, le taux de couverture provisoire de la caisse de pension est de 114%.

Au 31 décembre 2023, le taux de couverture de la caisse de pension était de 109.2%.

	31.12.2023	31.12.2024
Charges de prévoyance annuelles	131'212.50	174'722.45
Dette LPP	0.00	12'232.40

3.2 Indemnités aux organes dirigeants et transactions avec des personnes proches

Aucun honoraire et aucun jeton de présence ne sont versés aux membres du Conseil de fondation.

La fondation n'a effectué aucune transaction avec des personnes proches.

Une seule personne est chargée de la gestion, son directeur. On se réfère au art. 24 et 45 de la Swiss GAAP RPC 21.

3.3 Emplois à plein temps

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle était inférieur à 100 au cours de l'exercice sous revue.

3.4 Contrat de location à long terme hors bilan

Pro Senectute Fribourg est tenu par un contrat de location à moyen/long terme avec un prestataire informatique pour son parc informatique. La durée du contrat est de 48 mois et est arrivée à échéance en 2024. Dès 2025, un nouveau contrat de 4 ans est signé. Le montant des garanties de loyer au 31.12.2024 est de CHF 99'752.52 (31.12.2023 : CHF 94'394.20). Le contrat de location pour le parc informatique est arrivé à échéance en fin d'année 2024. Le matériel informatique sera dorénavant acheté.



3.5 Autre information

En 2024, le Conseil de Fondation a revu sa stratégie et ses objectifs 2024-2027.

Pour la première fois, il n'y a pas eu de ristourne à l'Office Fédéral des Assurances Sociales, en application de la règle des 50%.

Le secteur du travail social communautaire a pris son envol durant 2024 avec des mandats et des permanences ouvertes notamment en Veveyse et en Glâne, un partenariat en Broye, ainsi que des mandats pour certaines communes (Charmey, Corminboeuf, Gibloux, Vallon St-Aubin). Ceci augmente la participation financière des communes dans le budget de la Fondation. Un plus gros volume est effectif dans les cours et activités du secteur Sport et formation avec l'introduction réussie de nouveautés comme les Tables de Noël, les speed dating, le walking football ou le camp de danses du monde.

Pro Senectute Fribourg a vécu une année complète de gestion de l'immeuble de la Rose d'Automne à Villars-sur-Glâne, repris le 1^{er} octobre 2023. Cet immeuble dispose de 50 appartements pour séniors.

Pour de plus amples renseignements concernant la Fondation Pro Senectute Fribourg, veuillez consulter notre site internet, où vous trouverez le rapport d'activité (Qui sommes-nous, Rapport d'activité).



Fondation Pro Senectute Fribourg

Rapport de performance au 31 décembre 2024

Buts de l'organisation (selon Statuts du 20 mars 2018, approuvés le 30 avril 2018 par l'Autorité de surveillance des fondations)

Le but de la fondation est de maintenir et d'améliorer le bien-être des personnes âgées dans le canton de Fribourg.

La fondation peut, en collaboration avec d'autres institutions privées ou publiques, contribuer également au bien-être d'autres groupes de population.

Les organes dirigeants et la durée de leurs fonctions

- **Le conseil de fondation**
- **L'organe de révision**
- **La direction**

Le conseil de fondation :

- a) représenter la fondation à l'égard des tiers, désigner les personnes ayant le droit de signer et décider du mode de signature ;
- b) élire ses membres et désigner l'organe de révision ;
- c) arrêter le budget et approuver les comptes annuels ;
- d) établir le rapport annuel de gestion ;
- e) fixer les principes régissant ses activités dans un ou plusieurs règlements qui, tout comme d'éventuelles modifications ultérieures, doivent être soumis pour approbation à l'autorité de surveillance.

Il se compose d'au moins sept membres représentant les différentes régions du canton. Le conseil se constitue lui-même en nommant un président et un vice-président. Il se complète et se renouvelle par cooptation.

Les mandats des membres du conseil ont une durée de quatre ans. Ils se renouvellent tacitement.

La fondation est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du directeur.

Au 31 décembre 2024, les personnes suivantes sont membres de plein droit du conseil de fondation de Pro Senectute Fribourg :

Pierre Marie Alphonse Aeby, président, avec signature collective à deux
Laurent Louis Menoud, vice-président, avec signature collective à deux
Doris Roche-Etter, membre
Claude Max Plüss, membre
Myriam Frangièrè Dufour, membre
André Henri Schneuwly, membre
Christian Morard, membre
Jaquier Armand Alfred, membre

Emmanuel Michielan, directeur, avec voix consultative, avec signature collective à deux



Fondation Pro Senectute Fribourg
Rapport de performance
au 31 décembre 2024

Les organes dirigeants et la durée de leurs fonctions (suite)

L'organe de révision :

- a. vérifie chaque année les comptes de la fondation et soumet au conseil de fondation un rapport;
- b. communique au conseil de fondation les lacunes constatées et en informe l'Autorité de surveillance des fondations si elles ne sont pas comblées dans un délai raisonnable ;
- c. est désigné pour trois ans par le conseil de fondation ; son mandat peut être reconduit.

La direction (cf. ci-dessous)

1. Le directeur ou la directrice est engagé-e par le conseil de fondation.
2. La direction est responsable de la gestion courante et a les tâches suivantes :
 - a) exécuter les décisions du conseil de fondation ;
 - b) diriger l'ensemble des opérations de la fondation ;
 - c) engager les collaboratrices-teurs et en déterminer le cahier des charges ;
 - d) représenter la fondation au niveau opérationnel ;
 - e) négocier et conclure les divers contrats inhérents à la gestion en accord avec le conseil de fondation;
 - f) gérer le budget et les comptes ;
 - g) préparer le rapport annuel de gestion ;
 - h) établir des propositions à l'attention du Conseil de fondation ;
 - i) organiser la recherche de fonds ;
 - j) collaborer au niveau national avec Pro Senectute Suisse.
3. La direction prend toutes les mesures nécessaires à la bonne marche de la fondation. Elle peut déléguer certaines tâches partielles à des tiers.

Les buts fixés et une description des prestations fournies en relation avec les buts et l'utilisation des fonds mis à disposition

Pro Senectute Fribourg atteint les buts fixés en fournissant des prestations dans différents domaines distincts, sur tout le territoire cantonal, en français et en allemand :

1. La consultation sociale, soit :
 - a. **Aide et conseil** pour la vie quotidienne, le maintien à domicile, l'entrée en EMS, les moyens auxiliaires
 - b. **Soutien psychosocial** et accompagnement lors de difficultés personnelles
 - c. **Information juridique**, financière, relatives aux assurances sociales
 - d. **Appui administratif**
 - e. **Aide financière individuelle**



Fondation Pro Senectute Fribourg
Rapport de performance
au 31 décembre 2024

Les buts fixés et une description des prestations fournies en relation avec les buts et l'utilisation des fonds mis à disposition (suite)

2. La prévention par le sport, la formation, les activités de loisirs et la culture soit :
 - a. **Sport** : cours de prévention via de multiples offres de pratique de sports (conditions, formation initiale et continue des monitrices dictées par l'Office fédéral du sport), conférences
 - b. **Formation** : cours de prévention via de multiples offres (programme semestriel)
 - c. **Loisirs** : nombreux groupes d'aînés, nombreuses activités (programme semestriel)
 - d. **Culture** : offre de concerts, séances de cinéma ou spectacles à prix réduits

3. Le **Travail socio-communautaire**, soit :
 - a. La mise à disposition d'animation socio-culturelle à l'attention des communes ou groupement de communes
 - b. La référence sociale ou accompagnement social ou conciergerie sociale dans les immeubles principalement habités par des personnes âgées
 - c. L'organisation de projets à vocation communautaire avec d'autres partenaires

4. Les services de maintien à domicile non médicalisé, soit :
 - a. **Service de nettoyage** : offres complémentaires aux 7 services d'aide et de soins à domicile
 - b. **Service de visites à domicile** : destiné à combattre la solitude
 - c. **Service d'accompagnements administratifs** : soutien à la préparation des paiements et à la gestion des affaires administratives
 - d. **Service de déclaration d'impôts** : par le biais de collaborateurs retraités, principalement de la direction des finances du canton
 - e. **Tables d'hôte et tables de bistrot** : destinées à combattre la solitude et à permettre des repas sains et conviviaux, en collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales du canton
 - f. **Service de transport** : par le biais de son représentant local, destiné pour faciliter le maintien à domicile des personnes visitant les foyers de jour, ainsi que la décharge de leurs proches aidants.
 - g. **Aide numérique** : apporté aux séniors via la mise sur pied de permanences ou cafés numériques, en collaboration avec les communes.

5. **Prestations intergénérationnelles** : Seniors dans les salles de classe en partenariat avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

La charte PROSEC 2022-2024 est disponible sur notre site internet (<https://fr.prosenectute.ch/fr/qui-sommes-nous/notre-fondation.html>). Elle y décrit la vision, les différentes missions, les valeurs, les services et prestations ainsi que la gouvernance de Pro Senectute Fribourg.



Fondation Pro Senectute Fribourg
Rapport de performance
au 31 décembre 2024

Estimation du travail bénévole

Pour l'année 2024, Pro Senectute Fribourg a pu compter, sur l'appui d'environ 400 bénévoles. Avec un engagement moyen de 150 heures par personne, cela représente un apport de 60'000 heures par année. Soit le travail de 30 EPT. Les chiffres sont identiques à 2023. Une nouvelle *charte du bénévole* a été validée en 2022, notamment par le Service des contributions du canton de Fribourg. Elle intègre les nouvelles exigences de l'OFAS.

